



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



DEC 25 - 357

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250402-DEC25-357-AR
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Publié le
03 AVR. 2025

Direction Vie Citoyenne et Jeunesse
Service Réussir

DECISION DU MAIRE

Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle de 400 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) afin de financer son permis de conduire

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-051 du conseil municipal du 22 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer les décisions individuelles d'attribution d'aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) ;

Considérant ce qui suit :

En application de la délibération susvisée et suite à la demande de M. MEFFODONGI Kévin, tendant au soutien de la commune à l'aide à la mobilité afin de financer son permis de conduire, il est décidé, dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR), d'accorder une aide exceptionnelle à hauteur de 400 €.

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER dans le cadre du dispositif CCR, une aide exceptionnelle de 400€ à M. MEFFODONGI Kévin.

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Champigny-sur-Marne le

03 AVR. 2025

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Transmission en préfecture, le 03 AVR. 2025
Publication, le 03 AVR. 2025

Certifié exécutoire 03 AVR. 2025
Le Maire

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00